

B-Mons: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 102/2013 29/05/2013

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: IDEA

Postal address: Rue de Nimy 53

Town: Mons

Postal code: 7000

Country: Belgium

For the attention of: Madame Emilie Jennes

Telephone: +32 65375775

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de promotion visant à mettre en oeuvre le site dit urbanica localisé rues de la Chaudronnerie, Schelfaut et Colinet, dans le cadre de la mesure Micro zones en milieu urbain du Plan marchall 2.vert.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

NUTS code BE32 Prov. Hainaut

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'intercommunale souhaite mettre en oeuvre le site dit Urbanica localisé rues de la Chaudronnerie, Schelfaut et Colinet, dans le cadre de la mesure Micro zones en milieu urbain du Plan marshall 2. vert.

Cette action vise plus particulièrement à régénérer le tissu urbanisé en faveur de l'implantation ou de la réinstallation en milieu urbain d'entreprises dont les activités artisanales, industrielles légères ou de services sont compatibles avec le voisinage et le bon aménagement des lieux.

Dans ce cadre, le marché vise la désignation d'un partenaire chargé du développement, du financement, de la construction et de la commercialisation des immeubles à implanter sur le site, afin de développer un projet global, cohérent et intégré dans son environnement. En parallèle, le pouvoir adjudicateur prendra en charge l'aménagement des espaces publics et des équipements nécessaires en matière d'impétrants, ainsi que la vente des terrains en simultané de la commercialisation des immeubles.

Ce marché est passé par appel d'offres restreint.

Cette procédure se déroule en deux phases. Lors de la première phase, les sociétés intéressées sont invitées à introduire un dossier de candidature reprenant les documents listés aux points III.2.1., III.2.2. et III.2.3. du présent avis de marché. A l'issue de cette première phase, seules les sociétés sélectionnées se verront remettre le cahier spécial des charges régissant le marché et seront invitées à présenter une offre dans le cadre de la seconde phase.

Des informations plus détaillées quant aux conditions du marché sont reprises dans les liens dropbox ci-dessous:

Description du site: https://dl.dropboxusercontent.com/u/94099996/URBANICA_note%20avis%20de%20march%C3%A9_final.pdf

Etude de la Spaque: <https://dl.dropboxusercontent.com/u/94099996/Urbanica%20%C3%A9tude%20SPAQUE.pdf>

Plan: <https://dl.dropboxusercontent.com/u/94099996/URBANICA%20plan.jpg>.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1) Afin d'attester de sa situation propre, le candidat doit joindre à son dossier de candidature les documents suivants:

- a) une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent relative à la faillite, au concordat judiciaire et à la liquidation;
- b) un extrait récent du casier judiciaire;
- c) une attestation récente émanant de l'administration des Contributions directes;
- d) une attestation récente émanant de l'administration de la TVA.

Le caractère récent de ces documents est établi dans la mesure où ceux-ci datent de moins de six mois par rapport à la date de dépôt des offres.

Pour le candidat étranger :

- Des certificats similaires à ceux demandés ci-dessus délivrés par l'autorité compétente du pays concerné.
- Lorsqu'un ou plusieurs document(s) ou certificat(s) n'est (ne sont) pas délivré(s) dans le pays concerné, il(s) peut (peuvent) être remplacé(s) par une (des) déclaration(s) sous serment ou par une (des) déclaration(s) solennelle(s) faite(s) par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2) Le candidat belge employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 est tenu de joindre à son offre une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale et, le cas échéant, de sécurité d'existence, et ce conformément à l'article 17 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.

Le candidat étranger devra fournir:

1° une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays;

2° une attestation de l'Office national de Sécurité sociale, s'il emploie du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer au candidat les documents manquants.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La capacité économique et financière de l'entrepreneur pourra être justifiée par:

1) Son agrégation de catégorie D, classe 5 minimum.

La preuve de cette agrégation sera apportée de la manière suivante:

- attestation délivrée par la Commission Belge d'Agrégation des Entrepreneurs,
- ou la preuve que l'entrepreneur possède une inscription équivalente sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat, avec possibilité de fournir les documents complémentaires requis pour conformer son agrégation aux conditions d'agréations belges,
- ou un dossier de demande d'agrégation pour la classe et la catégorie requises, constitué

conformément aux dispositions légales régissant la matière.

2) Pour examiner si le candidat dispose de la capacité financière et économique suffisante, il devra également joindre à son offre une déclaration relative à son chiffre d'affaires réalisé au cours des trois dernières années.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 8 janvier 1996, le candidat pourra faire valoir la capacité économique et financière de tiers, indépendamment de la nature juridique de leur relation.

Le cas échéant, il devra démontrer au pouvoir adjudicateur que pour l'exécution du marché, il dispose des moyens nécessaires, par la production de l'engagement de ces tiers, de mettre de tels moyens à sa disposition.

Cet engagement devra prendre la forme d'un écrit par lequel ceux-ci s'engagent à exécuter le marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges dans le cas où le candidat serait désigné adjudicataire du marché.

Lorsque le candidat est un groupement ou lorsque le candidat fait valoir la capacité de tiers, chacun des membres du groupement et/ou des tiers fournira tous les documents et renseignements réclamés ci-dessus pour ses activités respectives.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer au candidat les documents manquants.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat devra démontrer disposer de la capacité technique à exécuter le marché par la production des documents suivants:

1) Capacité technique de l'entrepreneur qui exécutera les travaux:

- une liste de minimum 3 références pertinentes à des travaux similaires réalisés au cours des cinq dernières années;

2) Capacité technique relative aux services:

- la présentation de l'équipe qui sera affectée à la conception du projet, ainsi que les curriculum vitae et les titres d'études de chacun;

- les références à des services de conception similaires exécutés au cours des trois dernières années. Ces références doivent porter sur des réalisations exécutées, soit individuellement, soit en commun, par les membres de l'équipe proposée;

- les références à des opérations de commercialisation de ce type de produit.

Conformément à l'article 19 de l'A.R. du 8 janvier 1996, le candidat pourra également faire valoir la capacité technique de tiers, indépendamment de la nature juridique de leur relation.

Le cas échéant, il devra démontrer au pouvoir adjudicateur que pour l'exécution du marché, il dispose des moyens nécessaires, par la production de l'engagement de ces tiers, de mettre de tels moyens à sa disposition.

Cet engagement devra prendre la forme d'un écrit par lequel ceux-ci s'engagent à exécuter le marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges dans le cas où le candidat serait désigné adjudicataire du marché.

Lorsque le candidat est un groupement ou lorsque le candidat fait valoir la capacité de tiers, chacun des membres du groupement et/ou des tiers fournira également tous les documents et renseignements réclamés ci-dessus, pour ses activités respectives.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer au candidat les documents manquants.

Minimum level(s) of standards possibly required:

L'équipe proposée devra se composer au minimum d'un architecte. Par ailleurs, le candidat devra démontrer disposer de références pertinentes dans chacun des domaines cités ci-dessus (travaux, conception et commercialisation).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 5: and Maximum number 6

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Références à des services de conception similaires. Weighting 25
2. Références à des travaux similaires. Weighting 25
3. Références à des opérations de commercialisation de ce type de bâtiments. Weighting 25
4. Caractère pluridisciplinaire des membres de l'équipe proposée pour réaliser les services faisant l'objet de ce marché. Weighting 25

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

1.7.2013 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence**VI.2. Information about European Union funds****VI.3. Additional information**

@Ref:01051556/2013008415

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Les dossiers de candidature doivent parvenir au pouvoir adjudicateur en deux exemplaires papier.

Dès décision relative à la sélection qualitative des candidatures, le cahier spécial des charges sera adressé aux candidats retenus dans le cadre de la première phase de la présente procédure.

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 30

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: - demande de suspension:

procédure d'extrême urgence. Requête introduite dans les 15 jours à compter de la

publication, de la communication ou de la prise de connaissance de la décision, selon le cas;

- demande d'annulation: 60 jours à compter de la publication de la communication ou de la prise de connaissance de la décision, selon le cas.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**VI.5. Date of dispatch of this notice**

24.5.2013